

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2021

Révision: 28.07.2021

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Identification de la substance/préparation:** *Dr. Schutz Polish mat (Dr. Schutz Floor Mat)***UFI:** VT90-V0F9-F00E-7THG**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Emploi de la substance / de la préparation Produit d'entretien**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Identification de la société/entreprise:**

Dr. Schutz GmbH

Holbeinstraße 17

D-53175 Bonn

Telefon: +49 228/95 35 2-0

Telefax: +49 228/95 35 2-29

E-Mail: info@dr-schutz.com

France:

Dr. Schutz France

3 rue de la Verdure

F-03140 Etroussat

Tel. +33 (0) 9 67 14 16 68

Fax +33 (0) 9 72 220 602

E-Mail: technique@dr-schutz.fr

Service chargé des renseignements: Département de développement de produits**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Dr. Schutz France

3 rue de la Verdure

F-03140 Etroussat

Tel. +33 (0) 9 67 14 16 68

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** n'est pas applicable**Pictogrammes de danger** n'est pas applicable**Mention d'avertissement** n'est pas applicable**Mentions de danger** n'est pas applicable**Indications complémentaires:**

EUH208 Contient 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2021

Révision: 28.07.2021

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Identification de la substance/préparation: Dr. Schutz Polish mat (Dr. Schutz Floor Mat)

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	≥0,00025-<0,0015%
	<p>☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ☠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ☠ Skin Sens. 1A, H317</p> <p>Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %</p>	

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

TETRAMETHYLACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES	<5%
agents conservateurs (2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL, BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE / METHYLISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE), parfums	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.· **Après inhalation:** Aucune mesure particulière n'est requise.· **Après contact avec la peau:**

Rincer à l'eau chaude.

Après chaque nettoyage, utiliser des crèmes de soin et pour une peau très sèche, une pommade grasse.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Non applicable.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2021

Révision: 28.07.2021

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Polish mat (Dr. Schutz Floor Mat)*

(suite de la page 2)

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les consignes figurant sur l'étiquette et dans l'information produit technique.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL Pas d'autres informations importantes disponibles.

PNEC Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2021

Révision: 28.07.2021

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Identification de la substance/préparation: Dr. Schutz Polish mat (Dr. Schutz Floor Mat)

(suite de la page 3)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

• **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

• **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de contact avec les yeux par des éclaboussures (p. ex. en transvasant de grandes quantités), lunettes de protection conformes à la norme EN 166 (p. ex. lunettes à monture avec protection latérale) recommandées.

• **Protection du corps:**

N'est pas nécessaire.

Vêtement de protection léger

• **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Respecter le mode d'emploi, le dosage recommandé et les remarques concernant le recyclage.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• **Indications générales**

• **État physique**

Liquide

• **Couleur:**

Blanchâtre

• **Odeur:**

Agréable

• **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

• **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

• **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

• **Inflammabilité**

Non déterminé.

• **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

• **Inférieure:**

Non déterminé.

• **Supérieure:**

Non déterminé.

• **Point d'éclair**

>100°C (Seta Flash Closed Cup)

• **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Température de décomposition:**

Non déterminé.

• **pH à 20°C**

7,8

• **Viscosité:**

• **Viscosité cinématique à 20°C**

23 s (ISO 3 mm)

• **Dynamique:**

Non déterminé.

• **Solubilité**

• **l'eau:**

Entièrement miscible

• **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

• **Pression de vapeur:**

Non déterminé.

• **Densité et/ou densité relative**

• **Densité à 20°C:**

1,015 g/cm³

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2021

Révision: 28.07.2021

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Polish mat (Dr. Schutz Floor Mat)*

(suite de la page 4)

· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	2,8 %
· VOC (CE)	2,8 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	n'est pas applicable
· Gaz inflammables	n'est pas applicable
· Aérosols	n'est pas applicable
· Gaz comburants	n'est pas applicable
· Gaz sous pression	n'est pas applicable
· Liquides inflammables	n'est pas applicable
· Matières solides inflammables	n'est pas applicable
· Substances et mélanges autoréactifs	n'est pas applicable
· Liquides pyrophoriques	n'est pas applicable
· Matières solides pyrophoriques	n'est pas applicable
· Matières et mélanges auto-échauffants	n'est pas applicable
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	n'est pas applicable
· Liquides comburants	n'est pas applicable
· Matières solides comburantes	n'est pas applicable
· Peroxydes organiques	n'est pas applicable
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	n'est pas applicable
· Explosibles désensibilisés	n'est pas applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir le paragraphe "réactions dangereuses possibles"
- **10.2 Stabilité chimique** aucunes données.
- **Conditions à éviter:**
Protéger contre le gel.
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

FR
(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2021

Révision: 28.07.2021

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Identification de la substance/préparation: Dr. Schutz Polish mat (Dr. Schutz Floor Mat)

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
52-51-7 bronopol (DCI)		
Oral	LD50	305 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	1.600 mg/kg (lapin)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Aucune donnée disponible.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Aucune donnée disponible.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

- **Toxicité par administration répétée** Non déterminé.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Non déterminé.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

• Propriétés perturbant le système endocrinien		
32388-55-9	Acetyl cedrene	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Non déterminé.

• 52-51-7 bronopol (DCI)		
LC50/96h	41,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))	
EC50/72h	0,4-2,8 mg/l (algue)	

- **12.2 Persistance et dégradabilité**

Élimination du taux de polymère possible par floculation ou précipitation.

Le solvant est biodégradable.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Non déterminé.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2021

Révision: 28.07.2021

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Identification de la substance/préparation: Dr. Schutz Polish mat (Dr. Schutz Floor Mat)

(suite de la page 6)

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- **12.7 Autres effets néfastes**

- **Comportement dans les stations d'épuration:**

En cas d'adduction appropriée de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, aucune perturbation de l'activité de dégradation des boues activées. Avant d'évacuer de grandes quantités, demander l'autorisation de l'autorité compétente.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Éviter l'écoulement du produit dans la nappe phréatique/les eaux. Éviter l'écoulement du produit non dilué ou en grandes quantités dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
08 01 15*	boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** n'est pas applicable

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** n'est pas applicable

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA**

- **Classe** n'est pas applicable

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA** n'est pas applicable

- **14.5 Dangers pour l'environnement**

- **Marine Pollutant:** Non

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2021

Révision: 28.07.2021

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Polish mat (Dr. Schutz Floor Mat)*

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU:	n'est pas applicable
------------------------------	----------------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Remarques pour formation ---**

- **Restriction de l'utilisation recommandée. ---**

- **Service établissant la fiche technique:** Département de développement de produits

- **Contact:** Dr. Reindl

- **Numéro de la version précédente:** 21

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2021

Révision: 28.07.2021

Numéro de version 22 (remplace la version 21)

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Polish mat (Dr. Schutz Floor Mat)*

(suite de la page 8)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- **Sources** Fiches de données de sécurité sur les matières premières, eur-lex.europa.eu

FR